

## **CONSIGNES AUX AUTEURS – TRIBUNES**

Tout auteur soumettant une tribune à *La Revue de l'Énergie* a pris connaissance de ces règles et les accepte. Un contact préalable avec la rédaction de la revue est préférable.

*La Revue de l'Énergie* ne publie que des tribunes inédites, comptant environ 2-3 pages.  
À titre indicatif, une page pleine de texte équivaut à 4 000 signes (espaces compris).

Le rédacteur en chef informe les auteurs de la décision de publication qui n'est définitive qu'après la cession des droits d'auteurs qui précise les conditions d'exclusivité. Les tribunes publiées par la revue peuvent exprimer des points de vue qui contribuent au débat d'idées ; ils ne doivent pas entraîner de polémiques stériles. La tonalité des tribunes doit rester courtoise notamment quand elles citent des personnes ou des organisations. La revue se réserve le droit de demander des modifications du texte ou de refuser une tribune ; ses décisions sont sans appel.

Les tribunes sont à envoyer impérativement sous format Word (.doc ou .docx) à l'adresse : [redaction@larevuedelenergie.com](mailto:redaction@larevuedelenergie.com) et doivent respecter les consignes suivantes.

**ILLUSTRATIONS** – Il est recommandé d'intégrer des illustrations. Toutes les illustrations doivent être libres de droits et citer leurs sources.

L'ensemble des illustrations à intégrer doit être transmis dans leur format original :

- les tableaux au format Excel ou Word ;
- les graphiques de préférence au format Excel ;
- les autres images au format .jpeg ou .png (attention, 300 dpi minimum).

Les images dont la qualité ne sera pas suffisante pour un bon rendu à l'impression ne seront pas acceptées.

**TITRE** – Le titre de la tribune doit compter moins de 70 signes (espaces compris).

**SOUS-TITRES** – Un niveau de titres maximum est accepté. Les titres des parties doivent être intégrés de manière lisible dans votre fichier.

**RÉFÉRENCES** – Les références bibliographiques sont à indiquer :

- dans le corps du texte sous la forme : [auteur(s), année],
- en fin de tribune sous la forme : auteur(s), « titre de l'article », revue ou ouvrage, année, classées par ordre alphabétique d'auteurs.

**NOTES** – La revue n'accepte pas de notes de bas de page. À titre exceptionnel, quelques notes peuvent être publiées en fin de tribune.

**AUTEURS** – La revue limite le nombre d'auteurs par tribune à 4 qui seront cités par ordre alphabétique, sauf demande explicite.

**BIOGRAPHIE** – La revue publie une courte biographie de chaque auteur de moins de 600 signes (espaces compris). Elle figurera à la fin de la revue avec celles des autres contributeurs du numéro.